



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/790
26 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 26 SEPTEMBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ARABIE SAOUDITE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois de septembre 1996, j'ai l'honneur de vous communiquer la position du Groupe au sujet des actions menées récemment par le Gouvernement israélien, qui a ouvert l'entrée du tunnel situé sous le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa dans la partie orientale occupée de Jérusalem et dont les forces armées ont tué et blessé par balles des centaines de civils palestiniens qui manifestaient pour protester contre cette mesure.

Le Groupe des États arabes de l'Organisation des Nations Unies condamne énergiquement les agissements israéliens, qui doivent être considérés comme constituant une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève de 1949 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et comme étant également incompatibles avec les accords conclus entre l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement israélien, et qui font reculer l'ensemble du processus de paix au Moyen-Orient.

Le Groupe des États arabes condamne en outre dans les termes les plus vifs les attaques commises contre le peuple palestinien par les forces israéliennes d'occupation qui ont ouvert le feu et causé de nombreuses victimes.

Le Groupe des États arabes souligne le caractère arabe de la ville de Jérusalem et l'importance particulière qu'a cette ville sainte pour le monde arabe et musulman. Il souligne également que les mesures prises par Israël en vue de modifier le statut juridique et la composition démographique de Jérusalem sont dénuées de tout effet.

Au nom du Groupe des États arabes de l'Organisation des Nations Unies, je demande officiellement au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales en se réunissant immédiatement et en prenant les mesures nécessaires, y compris la fermeture du tunnel susmentionné, pour faire face à cette situation extrêmement grave et mettre fin aux violations israéliennes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies,

Président du Groupe des États arabes

(Signé) Ja'afar AL-LIQANI
